

22

N: 10  
N: 10



Le Vice-Président

1838

1838

*[Faint, illegible handwriting across the top section]*

Com. des Extra-judicis  
Qu. Cantons de Saint.

N: 2118.

Monsieur Segretti Ingénieur

Zurich



12

P.F.



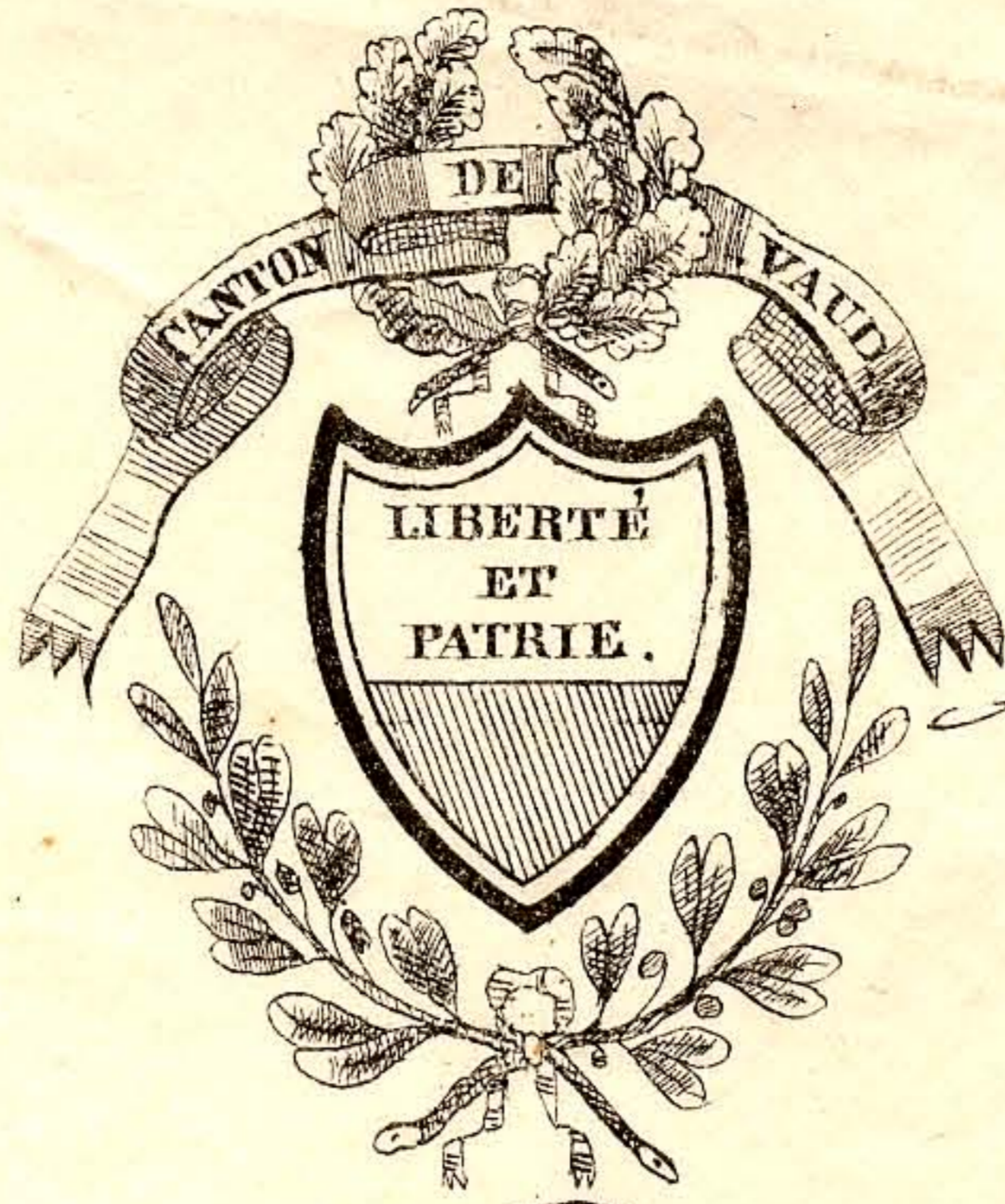
112

*[Faint handwriting at the bottom left]*

N<sup>o</sup> 2118.

S: 119

N: 50



Lausanne, le 15<sup>e</sup> Août 1838.

Le Vice-Président  
de la Commission des Travaux publics

à Monsieur Nègrelli Ingénieur à Zurich

95

Monsieur,

Le Conseil d'Etat me charge de vous témoigner toute sa reconnaissance pour l'empressement avec lequel vous avez bien voulu vous rendre à son appel, et vous charger d'une tâche difficile, et pour le talent avec lequel vous avez su vous acquitter de ce travail.

La Commission des Travaux Publics, en particulier, se félicite d'avoir fait votre connaissance, et des avantages que le pays retirera de votre séjour parmi nous, elle vous en témoigne aujourd'hui toute sa gratitude et vous prie de vouloir bien lui continuer à l'occasion vos utiles conseils.

Ensuite d'ordre du Conseil d'Etat, j'ai l'honneur de vous transmettre Fr. 250..50. en espèces, par envoi par la Diligence, pour vos honoraires de séjour à Lausanne.

Agreez, Monsieur, l'assurance de ma considération Distinguée

Le Vice-Président de la Commission

J. F. Marnet

P. le Secrétaire

O. Deytaro